

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 15 Décembre 2016

Le Jeudi 15 Décembre 2016, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 9 Décembre 2016, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 32

**Numéro
2016/DEC/140**

**Point de l'ordre du jour
18**

**OBJET
AVANCEMENTS DE GRADE
2017**

**RAPPORTEUR
M. LE MAIRE**

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 22/12/2016
L'affichage en mairie le : 22/12/2016
La notification le : 22/12/2016

Le Maire
Christophe LUBAC

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J- . PALÉVODY, C. CIERLAK-SINDOU, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme Cl. GEORGELIN a donné procuration à Mme M-P. DOSTE
M. A. CLEMENT a donné procuration à Ch. LUBAC
Mlle D. NSIMBA LUMPUNI a donné procuration à Mme P. MATON
M. A. CARRAL a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme Cl. GRIET
M. Fr. ESCANDE a donné procuration à M. M. CHARLIER
M. Fr. MERELLE a donné procuration Mme A. POL
M. P-Y SCHANEN a donné procuration M. S. ROSTAN

Membre absent

Mme M. CABAU

Exposé des motifs

Il est rappelé que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2017.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Il est proposé au conseil municipal :

la CRÉATION de :	la SUPPRESSION de :
1 emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe à temps complet
1 emploi d'assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 emploi d'assistant de conservation à temps complet
3 emplois d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	3 emplois d'adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps complet
1 emploi de technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	1 emploi de technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
3 emplois d'adjoint technique de 1 ^{ère} classe à 35h/35h ; 30h/35h ; 17,5h/35h	3 emplois d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe à 35h/35h ; 30h/35h ; 17,5h/35h
1 emploi rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	1 emploi de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
1 emploi d'ingénieur principal à temps complet	1 emploi d'ingénieur à temps complet
1 emploi de brigadier-chef principal à temps complet	1 emploi de brigadier de police municipal à temps complet
2 emplois d'adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet	2 emplois d'adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à temps complet

Décision

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE et après en avoir délibéré
À L'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTÉ** la modification du tableau des effectifs ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC